

L'Appui pour les proches aidants investit 61 M\$ pour des services aux personnes proches aidantes d'aînés

Faits saillants

- L'Appui pour les proches aidants octroie 61 millions de dollars de 2022 à 2025 à 199 organismes sélectionnés pour leurs initiatives orientées vers les personnes proches aidantes d'aînés.
- Grâce aux 266 projets financés, les personnes proches aidantes pourront bénéficier de services de répit, de soutien psychosocial, ou encore de formations. Au total, 56 % des fonds seront utilisés pour offrir du répit, soit un peu plus de 34 millions de dollars.
- Ce financement s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes et dans la lignée du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé.

Montréal, le 1^{er} avril 2022 • L'Appui versera 61 millions de dollars de 2022 à 2025 pour appuyer 266 projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes d'aînés au Québec. Cet investissement permettra de dispenser plus d'1,5 million d'heures de services.

Des projets en cohérence avec la Politique nationale et le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé

Ces projets seront menés par 199 organismes des quatre coins du Québec offrant des services de répit, de soutien psychosocial, ou encore de la formation. Au total, 56 % des fonds seront utilisés pour offrir du répit, soit un peu plus de 34 millions de dollars. Les services de répit répondent à un besoin des personnes proches aidantes et, offerts sur une base régulière en complément à d'autres services, ils peuvent aider au maintien à domicile de la personne aidée. Leur juxtaposition contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes aidantes et leur évite de s'épuiser ou de mettre leur santé en péril.

Ces services répondent à des enjeux identifiés dans la Politique nationale pour les personnes proches aidantes. Le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, présenté cette semaine par le ministre de la Santé Christian Dubé, vise également à soutenir davantage les personnes proches aidantes et à améliorer le parcours de soins.

Le financement annoncé de 61 millions de dollars s'inscrit dans le cadre d'un appel de projets visant à soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes proches aidantes d'aînés.

Les organismes financés sont des associations de proches aidants, des Sociétés Alzheimer, des entreprises d'économie sociale, des organismes communautaires pour personnes âgées et des centres d'action bénévole qui sont unis par le même objectif : œuvrer sur le terrain tous les jours pour améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes. [Consultez la liste complète des organismes financés dans chaque région ici.](#)

« L'Appui pour les proches aidants est bien plus qu'un bailleur de fonds pour le développement de services aux personnes proches aidantes. Dans toutes les régions du Québec, il est à **l'écoute des besoins et des organisations** offrant des services et est un **agent de mobilisation et de concertation**. Il occupe un rôle stratégique dans l'orientation et le soutien d'une offre de services adaptée aux besoins des communautés régionales et locales et participe à l'amélioration de la qualité des services dispensés en offrant aux intervenants des organismes un programme de formation continue », explique Christine Vilcoq, directrice du déploiement régional de l'Appui pour les proches aidants.

D'autres financements à venir pour les personnes proches aidantes

À la suite de l'élargissement de sa mission en novembre 2021, l'Appui pour les proches aidants a annoncé deux autres appels à projets ciblant toutes les personnes proches aidantes, peu importe l'âge et la condition de la personne aidée. Un appel de projets visant à appuyer la transformation numérique des organismes qui œuvrent auprès des proches aidants a déjà été lancé cet hiver. Un autre appel de projets sera lancé plus tard dans l'année pour les organismes offrant des services aux proches aidants d'enfants ou d'adultes (non-ânés). En effet, depuis l'automne 2021, suivant la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes, l'Appui a élargi sa mission, s'adressant maintenant à toutes les personnes proches aidantes, et non plus seulement aux proches aidants d'ânés.

« Nous sommes heureux de soutenir ces organismes qui, chacun à leur façon, contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes, et nous sommes convaincus que ces projets auront un impact durable sur leur mieux-être. L'objectif est de **joindre les personnes proches aidantes précocement, de comprendre leurs besoins, et de les accompagner vers les ressources pouvant les soutenir tout au long de leur parcours** », indique Guillaume Joseph, directeur général de l'Appui pour les proches aidants.

À propos de l'Appui pour les proches aidants

Fondé en 2009, l'Appui pour les proches aidants est un organisme à but non lucratif financé par le gouvernement du Québec. Son mandat principal consiste à soutenir le déploiement de services de répit, de soutien psychosocial, de formation et de transfert de connaissances par le financement des organismes présents dans les milieux, et ce, à l'échelle du Québec. L'Appui propose aussi un service professionnel, Info-aidant, qui apporte écoute, information et références aux proches aidants et aux professionnels. Il est confidentiel et gratuit.

Source : L'Appui pour les proches aidants

Renseignements :

Stéphanie Charette - Directrice des communications et relations publiques
charettes@lappui.org - 514 213-1941